

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 14 novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil,

Etaient présents : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Mme Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjointes, Mme Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Madame Anaïs GRAVADE

Absents excusés : Madame Edith LOTHE qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Thierry FAVOCCIA qui donne procuration à Madame Muriel CHEVRON, Madame Christine BILLARD qui donne pouvoir à Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE qui donne pouvoir à Monsieur Olivier GARIN, Monsieur Olivier FERON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Sandrine DUTATE qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY

Date de convocation : 06 novembre 2014

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie CAROEN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 19 septembre 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM06/123/2014 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 8 septembre 2014***

- **PREND ACTE** de ces décisions :

- **Décision n°043/2014 en date du 08 septembre 2014** : Augmentation encaisse recettes régie Espace Jeunes
- **Décision n°044/2014 en date du 11 septembre 2014** : Signature d'un contrat de vente pour une prestation musicale lors de la fête de la musique le 21 juin 2015 – 1200 euros TTC
- **Décision n°045/2014 en date du 11 septembre 2014** : Signature d'un contrat de cession pour la production d'un spectacle le 27 septembre 2014 – 300 euros TTC

- **Décision n°046/2014 en date du 10 septembre 2014** : Signature d'un contrat de maintenance des installations téléphoniques
- **Décision n°047/2014 en date du 26 septembre 2014** : Décision du Maire portant virements de crédits – DM04/2014

II. INTERCOMMUNALITE

- ***Délibération n°CM06/124/2014 : Avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale***

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale Ile de France (SRCI) présenté le 28 août 2014, lequel intègre la commune d'Ollainville dans une intercommunalité autour d'Evry de 532 988 habitants.

- **DECIDE** de proposer à M. le Préfet de Région de créer une nouvelle intercommunalité entrant dans le cadre législatif des 200 000 habitants, en regroupant la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, dont la commune d'Ollainville est membre, (65 008 habitants) avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (136 626 habitants).

Adopté à la majorité absolue (4 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, Mme DUTATE, Mme GRAVADE)

- ***Délibération n°CM06/125/2014 : Communauté de Communes de l'Arpajonnais – Rapport d'activité 2013***

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour l'année 2013

III. FINANCES

- ***Délibération n°CM06/126/2014 : Travaux de réhabilitation thermique et de réfection des sanitaires de l'Ecole Maternelle Pierre de Ronsard – Lancement des procédures de marchés en procédure adaptée***

- **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer les procédures de marchés en procédure adaptée pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessous :

I – Réhabilitation thermique et isolation extérieure

Remplacement des menuiseries de portes et fenêtres et pose de volets roulants :		124 870.00 € HT
Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur :		65 645.00 € HT
Remplacement de la chaudière (option) :		31 600.00 € HT
	Total HT	222 115.00 € HT
	TVA 20 %	44 423.00 €
	Total TTC	266 538.00 € TTC

II – Restructuration des sanitaires

Restructuration des sanitaires	Total HT	39 000.00 € HT
	TVA 20 %	7 800.00 €
	Total TTC	46 800.00 € TTC

Soit un total général de

313 338.00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité

• **Délibération n°CM06/127/2014** : *Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015*

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses indiquées ci-dessous :

Opération	Article	Objet	Montant TTC
N°52 – Ecole Maternelle Pierre de Ronsard	21312	Travaux de réhabilitation thermique –frais de publication	2 000.00 €
TOTAL			2 000.00 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Adopté à l'unanimité

• **Délibération n°CM06/128/2014** : *Cession d'un bien situé Chemin de la Ferme des Maures*

- **DECIDE** la cession de la parcelle sise Chemin de la Ferme des Maures – OLLAINVILLE (91340), cadastrée section AD n° 24 d'une surface 22 505 m2 moyennant 250 000 euros (hors droits et taxes) à la société VERNET , domiciliée 21-27, route d'Arpajon – 91340 OLLAINVILLE, représentée par M. Robert Louis FRANCK, Président, et ce dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

- **PREND ACTE** que les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur,

- **DIT** que la recette sera inscrite au Budget Primitif 2015 de la Commune.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, Mme DUTATE, Mme GRAVADE)

• **Délibération n°CM06/129/2014** : *Commémoration centenaire : versement d'une subvention au Collège de la Fontaine aux Bergers*

- **ATTRIBUE** une subvention de 383.36 € au Collège de la Fontaine aux Bergers dans le cadre de la sortie au Musée de Meaux le 21 novembre 2014.

- **DIT** que la dépense est prévue au Budget Primitif 2014.

Adopté à l'unanimité

IV. JEUNESSE

- ***Délibération n°CM06/130/2014 : Séjour ski 11-17 ans : convention – février 2015***

- **APPROUVE** l'organisation d'un séjour ski destiné aux jeunes de 11 à 17 ans et qui se déroulera du 21 au 28 février 2015 à Morzine.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec :

1. La SARL l'Echo des Montagnes – 74430 SEYTROUX, représentée par Melle Christelle MUDRY, gérante.

- **PREND ACTE** qu'un acompte de 10 % (1000.00 €), pour assurer les réservations, devra être versé à la signature de la présente convention et que le séjour doit être intégralement réglé avant le départ.

- **DIT** que la dépense correspondante 9 834.00 € TTC, sera inscrite au Budget Primitif de la Commune.

Adopté à l'unanimité

V. PERSONNEL

- ***Délibération n°CM06/131/2014 : Indemnité de conseil du Receveur Municipal***

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de conseil et d'assistance annuelle calculée par application du tarif fixé par l'arrêté du 2 mars 1982 à Mme Laurence COLONNEAUX, Trésorier d'Arpajon.

- **DIT** que le montant brut de cette indemnité sera prévu à l'article 6225 du budget de la commune.

- **DIT** que l'indemnité est acquise pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. BONNEMYE)

VI. PERSONNEL

- ***Délibération n°CM06/132/2014 : Création d'emploi à temps non complet (31h30 hebdomadaire)***

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- **la création** d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet, à raison de 31h30 hebdomadaire,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2014 :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe,

- ancien effectif : 21

- nouvel effectif : 22

- **DECIDE** d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi correspondante auprès de la bourse de l'emploi du CIG de la Grande Couronne d'Ile de France à Versailles.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2014, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue (1 voix contre : M. Dauffy – 3 abstentions : M. JOLY, Mme DUTATE, Mme GRAVADE))

VII. URBANISME

- **Délibération n°CM06/133/2014 : Abris de jardin : exonération de la taxe d'aménagement**

- **DECIDE** que les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés de la taxe d'aménagement

- **DIT** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption

- **RAPPELLE** que les déclarations préalables seront instruites en application du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ollainville

- **DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Dauffy)

- **Délibération n°CM06/134/2014 : Dénomination de la voirie du programme situé rue du Gay Pigeon**

- **DECIDE** de dénommer la voie traversant ce programme « Allée des Pinsons »

Adopté à la majorité absolue (6 voix contre – 5 abstentions)

- **Délibération n°CM06/135/2014 : Dépôt d'une autorisation de travaux au bénéfice de la commune**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune d'Ollainville une autorisation de travaux préalables, pour les travaux sur les sanitaires de l'école Pierre de Ronsard.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM06/136/2014 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2013**

- **PREND ACTE** de ce rapport,

- **INFORME** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole.

La séance est close à 22h15.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Giraudau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 1er décembre 2014.